

à contracté mariage à la mairie de Montjean le dix huit février mil neuf cent vingt cinq au d. de Montjean
Monsieur Josephine Pauline
Décédée à 67 ans le 10 mai 1925
Mme Pauline Pauline
Mme Pauline Pauline

N° 76
Naissance
Fousson

République Française
L'an Mil huit cent quatre vingt onze et le deux Juillet à dix heures du matin.
Par devant nous Roques Emile, premier adjoint faisant par délégation spéciale les fonctions d'officier public de l'état civil de la Commune de Montjean, arrondissement de Saint-Gaudens, Département de la Haute-Garonne.
A comparu: Fousson Bertrand, âgé de trente un an, Cultivateur, demeurant à Montjean, lequel nous a présenté une enfant du sexe Féminin, née à Montjean le trente Juin dernier à trois heures du matin de lui déclarant et de Joséquet Magdelaine, âgée de trente deux ans, Ménagère, veuve, demeurant à Montjean, à laquelle enfant on a donné le prénom de Marie-Joséphine Pauline.
Ordonné: Le Citoyen Pigeaux Alexis, âgé de cinquante un an, Apprenti, demeurant à Montjean
Mlle Citoyenne Bernaud, âgée de vingt neuf ans, Employée, demeurant à Montjean
Lesquels ainsi que le père, ont signé avec nous le présent acte après lecture faite
L'Officier Public
R. Roques Emile
Fousson Bertrand
Joséquet Magdelaine

N° 77
Mariage
Autage
Jean-Baptiste-François
A
Amiel
Antoinette-Marie

République Française
L'an Mil huit cent quatre vingt onze et le trois Juillet à huit heures du soir
Par devant nous Roques Emile, premier adjoint faisant par délégation spéciale les fonctions d'officier public de l'état civil de la Commune de Montjean, arrondissement de Saint-Gaudens, Département de la Haute-Garonne
Ont comparu: Autage Jean-Baptiste-François, né à Montjean, Département de la Haute-Garonne, le vingt six août Mil huit cent soixante dix, ainsi qu'il résulte de l'original de son acte de naissance mis sous nos yeux, profession de Peintre, y demeurant, fille mineure de Autage Jacques, âgé de cinquante cinq ans, Tailleur, demeurant à Montjean, et de Fousson Antoinette, ménagère, décédée à Montjean le vingt neuf Décembre Mil huit cent soixante dix huit, ainsi qu'il résulte de l'original de son acte de décès mis sous nos yeux, y demeurant quand vivait; procédant avec le consentement verbal de son père ici présent.
Et Amiel Antoinette-Marie, née à Saint-Paul, Département des Hautes-Pyrénées, le treize Décembre Mil huit cent soixante deux ainsi qu'il résulte de l'original en forme qu'elle nous a remis profession de Ménagère, demeurant à Gourdan,



Département de la Haute-Garonne, fille mineure de Amiel Jean, âgé de cinquante quatre ans, Tailleur, et de Vidal Pauline, âgée de quarante trois ans, Ménagère, demeurant à Gourdan; procédant avec le consentement verbal de ses père et mère ici présents.
Lesquels après avoir déclaré, sur notre interpellation, qu'il n'existe pas de Contrat de Mariage, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites dans les Communes de Gourdan et Montjean, les Dimanches Vingt six et Vingt huit juin Mil huit cent quatre vingt onze aux heures de huit et dix du matin sans qu'il soit intervenu aucune opposition.
Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées, ainsi que de l'Article Six du Code Civil, Titre cinq du Mariage, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux.
Après leurs réponses séparées et affirmatives nous avons prononcé au nom de la loi, que les Dits Autage Jean-Baptiste-François et Amiel Antoinette-Marie sont unis par le Mariage.
Dont acte a été fait et passé et lu publiquement dans l'une des Salles de la maison Commune, la porte ouverte, en présence des père et mère des époux et de Granier Bertrand, âgé de trente trois ans, peintre, de Megies Louisant, âgé de Vingt cinq ans, Cordonnier, de Trouette Léon, âgé de Vingt sept ans, Peintre et de Megies Jean-Maurice, âgé de Vingt un ans révolus, Tailleur d'habit, tous les quatre Émancipés majeurs demeurant à Montjean et non parents des parties contractantes.
Lesquels ainsi que les époux et le père de l'époux ont signé avec nous le présent acte après lecture faite, non les père et mère de l'époux pour ne servir de ce requis
Autage Jean-Baptiste-François
Amiel Antoinette-Marie
Megies Louisant
Megies Jean-Maurice
Granier Bertrand
R. Roques Emile